

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Lundi 5 novembre 2018 à 19 heures 00

Nombre de conseillers en exercice : 33      Présents : 30      Votants : 32

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le 30 octobre 2018 s'est réuni le lundi 5 novembre 2018 à 19 heures 00, dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en sa séance publique, sous la présidence de M. Daniel BENQUET, Maire de Marmande.

Présents : BENQUET Daniel, Maire, LABARDIN Philippe, VALAY Laurence, CALZAVARA Martine, DE LAMARLIERE Sylvie, DUBOURG Jean-Luc, CARBONNET Serge, JACQUET Josette, Galdin Nicole , BALLEREAU Marie-Catherine, Adjoint, MUNOZ Yolande, BOUGUES Marie-Françoise, CHRISTEN Roland, MARCHAND Jean-Pierre, ANGELY Lydie, CORREGES Jacqueline, CAMPS Brigitte, HOSPITAL Michel, BROUILLON Hervé, DALLA SANTA Jean-Christophe, MAURIN Patrick, FIGUÈS Fatima, HOCQUELET Joël, BORDERIE Sophie, CILLIERES Charles, MAHIEU Anne, CERUTI Michel, GAY Laurent, BRETAGNE Karine, MANIER Bernard Conseillers Municipaux

Absents ou excusés : VERDIER Alain, COUZINEAU Patrick, SPECOGNA Marilyn

Pouvoirs : de COUZINEAU Patrick à LABARDIN Philippe, de SPECOGNA Marilyn à MUNOZ Yolande,

-----

**H.07**

**Convention constitutive d'un groupement de commande en vue de la réalisation de travaux de voirie – Avenant n°1**

Par délibération n° 2016 C 29 du 4 avril 2016, le conseil municipal de la ville de Marmande a délibéré pour adhérer à un groupement de commande pour la réalisation de travaux de voirie, avec la ville de Tonneins et Val de Garonne Agglomération,

Considérant qu'un accord-cadre à marchés subséquents a été conclu le 17/05/2017 par le groupement représenté par son coordonnateur Val de Garonne Agglomération.

Considérant que l'article 2.2 de la convention constitutive du groupement énumère les missions du coordonnateur pour la passation de l'accord nommé « marché » mais ne fait pas référence aux marchés subséquents qui en découlent.

Aussi, il convient de passer un avenant pour compléter les missions du coordonnateur.

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,**

**Décide** de conclure l'avenant n° 1 à la convention de groupement de commande ci-annexé

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 1 à la convention constitutive de groupement et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération

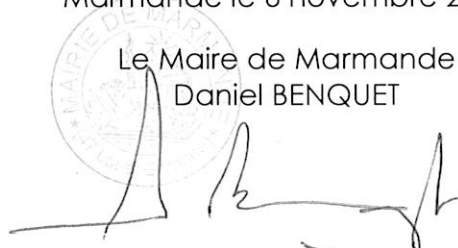
Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32  
Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,  
Marmande le 6 novembre 2018

Le Maire de Marmande  
Daniel BENQUET

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Daniel Benquet', is written over a faint circular official seal of the Mayor of Marmande.

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 08...11...2018  
et de sa transmission au contrôle de légalité le 09...11...2018..

Le Maire de Marmande  
Daniel BENQUET

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Daniel Benquet', is written over a faint circular official seal of the Mayor of Marmande.